



GARANTIE MOTEUR DE BASE CUMMINS®

Cette garantie s'applique aux nouveaux moteurs diesel EPA 2017 et plus récents des séries B / B6.7 et ISB vendus par Cummins et livrés au premier utilisateur le ou après le 1er octobre 2016, qui sont utilisés dans des applications automobiles sur route aux États-Unis * ou au Canada avec les exceptions suivantes. Cummins offre différentes couvertures de garantie pour les moteurs utilisés dans les applications de camions et de camions de secours, d'autobus et d'autocars et de véhicules de loisirs.

Garantie de base

Cette garantie couvre toute défaillance du moteur résultant, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, d'un défaut de matériau ou de fabrication en usine (défaillance sous garantie).

Cette couverture commence avec la vente du moteur par Cummins et se termine trois ans après la date de livraison du moteur au premier utilisateur.

Les composants de post-traitement du moteur inclus dans la liste des pièces critiques Cummins (CPL) et marqués d'un numéro de pièce Cummins sont couverts par la garantie de base du moteur.

GARANTIE CONTRE LES ÉMISSIONS

Produits garantis

Cette garantie sur les émissions s'applique aux nouveaux moteurs diesel, GPL, gaz naturel comprimé ou liquide des séries B et ISB commercialisés par Cummins qui sont utilisés aux États-Unis * ou au Canada dans des véhicules conçus pour le transport de personnes ou de biens sur une rue ou une autoroute.

Cette garantie s'applique aux moteurs livrés au premier utilisateur le ou après le 1er octobre 1996.

Couverture

Cummins garantit au premier utilisateur et à chaque acheteur subséquent que le moteur est conçu, construit et équipé de manière à se conformer au moment de la vente par Cummins à toutes les réglementations fédérales américaines sur les émissions applicables au moment de la fabrication et qu'il est exempt de défauts de des matériaux ou de la fabrication en usine qui l'amèneraient à ne pas respecter ces réglementations dans la plus longue des périodes suivantes:

(A) Cinq ans ou 160000 kilomètres (100000 milles), selon la première éventualité, comme mesurée à partir de la date de livraison du moteur au premier utilisateur, ou (B) la garantie de base du moteur.

Si le véhicule dans lequel le moteur est installé est enregistré dans l'État de Californie, une garantie distincte contre les émissions de Californie s'applique également.